

Rue des Croisiers, 24  
B-4000 LIEGE



ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ET PERILS CONNEXES - CONDITIONS PARTICULIERES

POLICE N° : 38.162.009	GESTIONNAIRE : 1153-P02388
AVENANT N° : 000	
POLICE COLLECTIVE N° :	

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales Tous Risques Sauf Assuralia 2012 et les abrogent dans la mesure où elles leur seraient contraires. L'ensemble de ces conditions forme un tout et constitue la base du contrat.

PRENEUR D'ASSURANCE : ACP W.B.C 9780539  
Bd Edmond Machtens, 133  
1080 BRUXELLES

INTERMEDIAIRE : ASSUMAX N.V. FSMA N° : 012658  
08103 BELSELESTRAAT, 83  
9250 WAASMUNSTER

OBJET : NOUVELLE POLICE

INFORMATIONS GENERALES

DATE D'EFFET DE LA POLICE : 01/08/2019  
DUREE DE LA POLICE : 1 an(s) à partir du 01/08/2019  
ECHEANCE ANNUELLE : 01/08  
RECONDUCTION TACITE : 1 an(s)  
MODE DE PAIEMENT : Annuel  
INDICE DE SOUSCRIPTION : ABEX 809  
DEVISE DU CONTRAT : EUR - euro

Rue de Croisiers, 24  
4000 Liège



Police N° : 38.162.009  
Avenant : 000

RISQUE 001 : Boulevard Edmond Machtens, 133 / 135  
1080 BRUXELLES

Entité 001 - usage : Building d'appartements

001/001 Bâtiment  
Qualité : COPROPRIETAIRE

<u>Capital</u>	<u>Indexation</u>	<u>Taux °/°°</u>	<u>Prime</u>
4.739.383,07	ABEX	0,69000	3.270,17

Couverture de base :  
Tous risques sauf  
Etendues à :  
Risque électrique  
Catastrophes naturelles  
Détériorations immobilières  
Protection juridique  
Responsabilité civile immeuble  
Frais d'expertise  
Pertes indirectes

Rue de Croisiers, 24  
4000 Liège



Police N° : 38.162.009  
Avenant : 000

RISQUE 002 : Boulevard Edmond Machtens, 133 / 135  
1080 BRUXELLES

Entité 001 - usage : Building d'appartements

001/001 Bâtiment  
Qualité : COPROPRIETAIRE

<u>Capital</u>	<u>Indexation</u>	<u>Taux °/°°</u>	<u>Prime</u>
4.753.829,18	ABEX	0.69000	3.280,14

Couverture de base :  
Tous risques sauf  
Etendues à :  
Risque électrique  
Catastrophes naturelles  
Détériorations immobilières  
Protection juridique  
Responsabilité civile immeuble  
Frais d'expertise  
Pertes indirectes

Rue de Croisiers, 24  
4000 Liège



Police N° : 38.162.009  
Avenant : 000

RISQUE 003 : Boulevard Edmond Machtens, 133 / 135  
1080 BRUXELLES

Entité 001 - usage : Building d'appartements

001/001 Bâtiment  
Qualité : COPROPRIETAIRE

<u>Capital</u>	<u>Indexation</u>	<u>Taux °/°°</u>	<u>Prime</u>
2.377.445,69	ABEX	0.69000	1.640,44

Couverture de base :  
Tous risques sauf  
Etendues à :  
Risque électrique  
Catastrophes naturelles  
Détériorations immobilières  
Protection juridique  
Responsabilité civile immeuble  
Frais d'expertise  
Pertes indirectes

Rue de Croisiers, 24  
4000 Liège



Police N° : 38.162.009  
Avenant : 000

---

DECOMPTE PRIME(S) COMPTANT - PERIODE DU 01/08/2019 AU 31/07/2020

	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Prime nette	8.190,74	0,00	8.190,74
Cotisation FDH	532,40	0,00	532,40
Taxe d'Abonnement	757,69	0,00	757,69
<b>TOTAL</b>			<b>9.480,83</b>

---

(+) dont 1.070.76 EUR de frais d'acquisition et 377.48 EUR de frais d'administration inclus dans la(les) prime(s) hors taxes.

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

PRIME(S) ANNUELLE(S) ULTERIEURE(S) sous réserve d'adaptation à l'index en vigueur à l'échéance

	CAPITAL TOTAL	PRIME NETTE
A partir du 01/08/2020 ABEX 809	11.870.657,94	8.190,74

A majorer des charges légales

DECLARATION(S)

La présente police est régie par les conditions générales "ASSUMAX BUILDING PROTECTION" reprises en annexe.

FRANCHISE

Par dérogation aux conditions particulières "ASSUMAX BUILDING PROTECTION"

Police N° : 38.162.009  
Avenant : 000

---

qui régissent la présente police :

- Graffitis limités à 2.500,00 EUR - franchise 500,00 EUR (Abex 809)
- Vol partie de bâtiment : non couvert.

#### Détériorations immobilières

L'assurance est étendue aux détériorations immobilières résultant d'un vol ou d'une tentative de vol. L'indemnisation pour les détériorations immobilières est limitée à 10.000,00 EUR (Abex 809) par sinistre.

#### Copropriété.

Le bâtiment garanti par la police constitue un immeuble à appartements multiples sous le régime de la copropriété. Il est entendu que la présente assurance est destinée à garantir dans les limites de la police, les copropriétaires de chacun des appartements pris aussi bien séparément que dans l'ensemble.

- La déchéance éventuelle à la suite d'un sinistre dû à la malveillance d'un copropriétaire ne sera appliquée qu'à ce copropriétaire à l'exclusion des autres assurés de la police, étant entendu qu' Ethias conservera son droit de recours contre l'auteur responsable dudit sinistre. Chacun des appartements faisant partie de l'immeuble garanti comprend ou peut comprendre des caves, réduits ou dépendances et/ou garages.

- Les copropriétaires sont considérés comme tiers entre eux et la garantie contre le recours des tiers leur est acquise tant individuellement que collectivement. La prime annuelle est quérable au domicile du preneur d'assurance, lequel se chargera de la répartir entre les divers copropriétaires et de réclamer à ces derniers leur quote-part dans cette prime. Les assurés ne pourront être déchus de leurs droits à l'indemnité, en cas de sinistre, pour cause de non-paiement de la prime, que si une mise en demeure, faite par lettre recommandée, est restée infructueuse pendant un délai de 15 jours.

- Sont exclus les dommages qui pourraient être occasionnés à tous véhicules automobiles se trouvant ou pouvant se trouver à l'intérieur du bâtiment assuré.

- Ethias renonce aux recours qu'elle pourrait être en droit d'exercer en cas de sinistre, soit contre le concierge de l'immeuble assuré, soit contre d'autres personnes au service des copropriétaires, le cas de malveillance excepté et à moins que les intéressés n'aient fait garantir leur responsabilité.

Rue de Croisiers, 24  
4000 Liège

ethias

Police N° : 38.162.009  
Avenant : 000

---

Fait en double exemplaire à Liège , le 26 avril 2019

Pour Ethias,

le preneur d'assurance,

Le Président du Comité de direction

